FO DGFiP SECTION DU LOIRET
L'INFO 45
Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP

Conseil départemental d'action sociale du 12 octobre 2021

Le CDAS (Conseil Départemental d'Action Sociale) du Loiret s'est réuni à la cité administrative Coligny en séance plénière le 12 octobre 2021 sous la présidence de Mme Denis, Directrice des Douanes et Droits Indirects.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du CDAS du 15/06/2021
- Point CAL 2021
- Perspectives sur CAL 2022
- Point restauration
- Questions diverses

►Approbation du procès-verbal du CDAS du 15/06/2021:

Le procès-verbal du conseil départemental de l'action social du 15 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

►Point CAL 2021 :

Noël 2021 : compte-tenu de la configuration du spectacle de fin d'année, les bénévoles seront moins nombreux. En effet, dans la mesure où nous ne savions pas si nous pourrions organiser Noël 2021 comme à l'accoutumée, il a été décidé en CDAS d'offrir des chèques KDO à tous les enfants de 0 à 14 ans. Il n'y aura donc pas de distribution de jouets.
Par ailleurs, pour des raisons sanitaires, le goûter ne sera pas pris sur place. Une viennoiserie (sous vide) et un berlingot de jus de fruit seront distribués à la sortie de la salle.

AAMI : Une enveloppe totale de 8 000 € (2030 € de solde sur 2020 + 5970 € pour 2021) a permis selon les quotients familiaux d'accorder des subventions pour l'achat d'ordinateurs et tablettes.

Retraités : Une conférence WEB sur l'Opéra Garnier a été proposée aux retraités qui s'étaient manifestés pour cette sortie. Un total de 100 connexions étaient possibles. Après un faible taux d'inscription, il a été décidé de la proposer aux retraités de la Région Centre puis aux actifs du Loiret. Un mail a été envoyé à tous les agents offrant la possibilité de la regarder en replay jusqu'au 17 octobre 2021.

Sorties plein air : Pour rappel 4 sorties avaient été envisagées lors du dernier CDAS. Un sondage a été envoyé aux agents de façon à évaluer les besoins. 213 réponses ont été recueillies.
Cette proposition de billetterie a remporté un large succès et toutes les demandes n'ont pu être satisfaites faute de budget, 89 agents pour la sortie Beauval ont été mis sur liste d'attente.
A ce jour, ne connaissant pas le budget 2022, il n'est pas encore possible de dire si ces demandes pourront être satisfaites.

Un reliquat de 1863 € sur le CAL 2021 va permettre d'organiser la galette avec animation en 2022 pour les retraités

►**Perspectives 2022 :**

Sorties : Nous espérons pouvoir satisfaire les personnes situées en liste d'attente pour la sortie Beauval dont le coût s'élève à 4 222 €.
Concernant la sortie famille, il a été décidé de renouveler la billetterie où sera proposée la visite du Château d'Amboise + clos Lucé ou la Mer de Sable.

Noël 2022 : le choix du cirque GRUSS a été validé ainsi que les jouets qui resteront offerts aux enfants de 0 à 7 ans puis des chèques KDO pour les autres jusqu'à 14 ans.

Reconduction des intervenants en 2022 (avocat, psychologue et diététiciennes)

► **Point restauration :**

Des travaux vont être engagés à l'AGRACO située à Coligny qui va passer de 1300 à 1900 agents et faciliter leur accès.

► **Questions diverses :**

3 agents de la DRFIP se sont vu refuser une autorisation d'absence pour des consultations à l'un des intervenants. A l'issue des recherches faites, il s'avère qu'il n'existe aucun texte mentionnant l'obligation de la part des directions d'accorder ces autorisations d'absence. Cette problématique pourrait être discutée en CHSCT

Concernant la régionalisation de l'action sociale, le sujet est d'actualité. A ce jour les délégués qui partent ne sont pas remplacés. Ainsi le délégué du 36 assure la continuité du 18 et celui du 28 celle du 37. La délégation du 45 assurera celle du 41 à partir du 01/01/2022.

EPAF : La vente de plusieurs résidences de l'EPAF est en cours. Seront conservées les résidences de Vendres, Agay, La Baule, Saint Lary, Prémanon, Gérardmer et La Saline ainsi que 2 centres de colonie de vacances à Leucate et Mimizan.
A ce jour, même si le nouvel opérateur s'y est engagé l'avenir est incertain pour les personnels qui bénéficient d'une reprise de leur contrat de travail.